



Fédération Française de Ski

www.ffs.fr - contact@ffs.fr

DESTINATAIRES :

- . Les Comités de Ski
- . Les Responsables Régionaux Formation des Cadres
- . Les Membres de la Commission Nationale Formation des Cadres

N/Réf : PR/PL

Anncy, le 7 janvier 2019

OBJET : FORMATION INITIALE et FORMATION CONTINUE DES FORMATEURS

Madame, Monsieur, Cher(e)s Ami(e)s,

Une formation initiale « Formateur de Cadres FFS » pour les disciplines **Nordiques** se déroulera **aux Saisies**,

Du Samedi 16 février 2019
Au Dimanche 17 février 2019

Cette formation permet aux participants de prendre en compte les objectifs de la fédération et de la commission nationale formation des cadres en termes de développement des actions d'encadrement au sein des clubs. Elle permet également d'être sensibilisé à l'harmonisation des contenus des formations fédérales réalisées dans tous les comités.

Cette formation a aussi vocation à partager les expériences de formations vécues par les formateurs. En aucun cas cette formation ne remet en question les compétences d'enseignement des formateurs. Il est toutefois obligatoire d'y participer pour valider l'agrément de formateur FFS, quelle que soit la formation initiale dont le formateur est titulaire (BEES, DE, Entraîneur Fédéral Bénévole).

Sujet traité : La démarche pédagogique et technique des formations fédérales. Les deux matinées seront consacrées à des ateliers pratiques sur le terrain et les après-midis aux fondements théoriques de la démarche pédagogique ainsi qu'aux contenus des stages MF.

Une formation continue « Formateur de Cadres FFS » pour les disciplines **Nordiques** se déroulera **aux Saisies**,

Samedi 16 février 2019 à partir de 8H30 et jusqu'à 16h30

Tout formateur agréé doit effectuer une journée de formation continue tous les trois ans pour attester de la validité de son agrément.

La Commission Nationale Formation des Cadres prend en charge les frais de formation, d'hébergement, de restauration ainsi que les forfaits pour 1 à 3 formateurs nationaux par comité, tant pour les formations initiales que pour les formations continues.

Le lieu d'hébergement vous sera communiqué ultérieurement.



Fédération Française de Ski

www.ffs.fr - contact@ffs.fr

Attention : La commission nationale formation des cadres budgète une somme importante pour couvrir les frais de formation des formateurs nationaux. C'est pourquoi le besoin de formation initiale pour tout formateur national supplémentaire doit être justifié. La commission nationale formation des cadres se réserve le droit de refacturer le coût de la formation initiale d'un formateur national qui n'aurait aucune action fédérale la saison suivante.

Les formateurs régionaux et les formateurs de clubs sont pris en charge financièrement par leur structure correspondante, tant pour les formations initiales que pour les formations continues.

Le niveau d'intervention (Formateur national, régional ou de club) est validé à l'issue du stage par la DTN et le responsable régional Formation des Cadres dont dépend le formateur en formation.

Attention : Seuls les formateurs ayant participé à un stage similaire pourront encadrer une formation fédérale. Aussi, une formation fédérale encadrée par une personne non habilitée engendrera la nullité de la certification des stagiaires présents à cette formation.

Toute inscription doit transiter et être validée par le comité de rattachement

Pour participer, le stagiaire doit apporter son matériel spécifique à sa discipline.
Pour toutes demandes d'information sur les contenus pédagogiques des stages, merci de vous adresser directement par mail à **Nicolas COULMY** : ncoulmy@ffs.fr

Merci de diffuser cette information le plus largement possible.

Bien Cordialement et Sportivement

Le Président de la Commission Nationale
Formation des Cadres

Philippe RAMEAU

